infos FADOQ 360

LE MAINTIEN ET L'AIDE À DOMICILE

Des crédits d'impôt, subventions et programmes divers visent à favoriser le maintien à domicile et l'autonomie des personnes aînées. Ils contribuent à rendre accessibles des soins, des services et des biens qui permettent aux personnes aînées de demeurer dans leur lieu de résidence.

LES CRÉDITS D'IMPÔT

Crédit d'impôt pour maintien à domicile des aînés

Ce crédit d'impôt remboursable est destiné aux personnes de 70 ans et plus pour des dépenses liées à des services de maintien à domicile (entretien ménager, entretien de terrain, déneigement, soins infirmiers, etc.).

bit.ly/md-publication bit.ly/md-crédit-maintien

Crédit d'impôt pour frais engagés par un aîné pour maintenir son autonomie

Ce crédit d'impôt remboursable s'adresse aux personnes de 70 ans et plus qui ont engagé des frais pour acheter, louer ou faire installer des biens admissibles en vue de maintenir leur autonomie dans leur lieu principal de résidence, ou pour payer un séjour dans une unité transitoire de récupération fonctionnelle.

bit.ly/md-crédit-autonomie

Subvention pour aînés relative à une hausse de taxes municipales

Cette subvention compense l'augmentation des taxes municipales à la suite d'une hausse significative de la valeur de la résidence principale d'une personne de 65 ans et plus, selon son revenu. Elle doit en être propriétaire depuis au moins 15 années consécutives.

bit.ly/md-subvention-taxes

Crédit d'impôt pour l'accessibilité domiciliaire

Ce crédit d'impôt non remboursable permet aux personnes de 65 ans et plus de réaliser certains travaux qui visent à accroître la sécurité, l'accessibilité et la fonctionnalité de leur logement.

bit.ly/md-crédit-adaptation

Le Programme d'adaptation de domicile (PAD) de la Société d'habitation du Québec (SHQ) soutient la réalisation de travaux d'adaptation du domicile occupé par une personne handicapée.

bit.ly/md-pad

Crédit d'impôt pour frais médicaux

Ce crédit d'impôt non remboursable fédéral et provincial compense une partie des frais médicaux, dont ceux déboursés pour l'achat d'appareils, de dispositifs et de produits contribuant au maintien à domicile, ainsi que les dépenses liées à leur installation.

bit.ly/md-crédit-med-qc bit.ly/md-crédit-med-fed

LES ORGANISATIONS OFFRANT DES SERVICES D'AIDE À DOMICILE

Entreprises d'économie sociale

Les entreprises d'économie sociale en aide à domicile (EÉSAD) sont exploitées à des fins non lucratives pour produire des services d'aide à la vie domestique (entretien ménager, lessive, préparation des repas, etc.). Ces entreprises sont reconnues aux fins du Programme d'exonération financière pour les services d'aide domestique (PEFSAD).

bit.ly/md-eesad

LE SAVIEZ-VOUS?

Le Programme d'exonération financière pour les services d'aide domestique (PEFSAD) du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) permet à certaines personnes de bénéficier d'une réduction du tarif horaire pour des services à domicile offerts par une entreprise d'économie sociale.

bit.ly/md-perfsad

CLSC

Les aînés peuvent obtenir des soins et des services à domicile par l'entremise de leur centre local de services communautaires (CLSC).

bit.ly/md-trouver-clsc

Centres d'action bénévole

Les centres d'action bénévole (CAB) sont des organisations à but non lucratif qui regroupent des organismes ou des bénévoles œuvrant sur un territoire déterminé. Les services offerts comprennent l'accompagnement-transport médical, l'accompagnement aux courses, la clinique d'impôts, la popote roulante, etc.

bit.ly/md-cab

AUTRES LIENS UTILES

Fiche Infos FADOQ 360 sur les crédits d'impôt

bit.ly/md-infos-crédits

Guide sur les programmes et services offerts aux personnes en perte d'autonomie

bit.ly/md-perte-autonomie

Guide d'évaluation pour l'adaptation des logements pour les aînés

bit.ly/md-évaluation-logement



infosfadoq360.ca

fadoq

Mise à jour : février 2022